

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. b) Déboisements non soumis à autorisation de défrichement en vue de la reconversion de sols.	Mise en oeuvre d'un programme immobilier de 52 logements sur un terrain partiellement bâti de 10003m ² de superficie totale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la mise en oeuvre de 6 bâtiments pour une superficie totale de plancher de 4065m², sur un terrain de 10003m² qui accueille à ce jour un ensemble de 3 villas de plein pied, de 170m² chacune, édifiées dans les années 70-80.

Après destruction de ces trois villas, l'ambition du porteur de projet est d'édifier une résidence de 52 logements concomitant au centre-ville de Calvi dans une logique de renouvellement urbain.

Raccordé à l'ensemble des réseaux et destiné entre autre à la primo-accession, ce projet est conforme aux orientations fixées par les lois SRU et ALUR.

Inscrit hors Espace Stratégique Agricole et Espace Stratégique Environnemental, il est également compatible avec les orientations du PADDUC et est inscrit en zone constructible du PLU de Calvi récemment approuvé.

A noter, à ce jour, le terrain d'assiette du projet se singularise par la présence d'un ensemble de pins de belles tailles. Afin de conserver la valeur paysagère de ces arbres, le projet a été dessiné de manière à conserver 30 arbres sur les 46 recensés, les sujets les plus beaux en partie centrale de l'emprise foncière étant conservés.

4.2 Objectifs du projet

Construction et commercialisation de 52 logements et de 50 places de garages, au coeur de Calvi.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier débutera avec la mise en protection des arbres à conserver via la mise en oeuvre d'un coffrage en bois autour des troncs et la coupe des branches les plus basses pour éviter qu'elles ne soient arrachées durant les travaux.

Cette mise en protection achevée, les quelques arbres à couper seront abattus et leur tronc arraché à l'aide d'une pelleteuse. Les déchets de bois seront répartis entre éléments valorisables en bois de chauffe et éléments à broyer avant envoi en station de compostage. Une fois le bois coupé, les trois bâtiments seront démolis. L'ensemble des déchets produits sera dirigé vers une plateforme de traitement des déchets inertes, où la part valorisable pourra être réutilisée en gravats ou ferrailles, le reste partant à l'enfouissement.

Les travaux de démolitions réalisés, les premiers terrassements ouvriront les fosses de fondation de chacun des 6 bâtiments tous dotés d'un niveau en souterrain pour les stationnement. La profondeur des fosses se situera à environ 3m50, les matériaux excavés seront évacués vers un centre de traitement des déchets inertes où ils pourront être valorisés en déblais, la topographie en pente douce du terrain d'assiette du projet ne permettant pas le réemploi de la totalité des terres déblayées.

Les travaux de terrassement se poursuivront avec l'ouverture des tranchées pour l'acheminement des réseaux, tandis que le gros oeuvre sera entamé niveau par niveau jusqu'au R+3 avant mise hors d'eau/air. Le gros oeuvre terminé, les travaux de cloisonnement, d'électricité et de plomberie seront engagés avant pose de la chape et du carrelage.

Le chantier alors proche de la finition, les voiries et l'aménagement des espaces verts sera alors réalisé, juste avant livraison des logements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Destinée en grande partie à de l'hébergement à l'année, la résidence sera occupée en permanence. Les espaces verts feront l'objet d'un entretien régulier confié à une entreprise sur la base d'un cahier des charges qui proscrira tout usage de produits biocides.

Les déchets ménagers transiteront par un local dédié qui sera doté de containers destinés à accueillir les déchets issus du tri sélectif.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau et à demande de permis de construire incluant la demande d'autorisation de démolir l'existant. Au regard de la nature du terrain déjà habité, il ne sera pas nécessaire de solliciter une autorisation de défrichement, en l'absence de changement de destination des emprises à aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des deux parcelles concernées	10 003m ²
Surface au plancher	4 065m ²
Nombre de logements	52
Nombre de places de stationnement	81 (31 en surface et 50 en sous-sol)
Emprise des bâtiments au sol	2 570m ²
Emprise des voies de circulation, des trottoirs et des places de stationnement en surface	3 226m ²
Surfaces d'espaces verts	4207m ²
Nombre d'arbres conservés/coupés	30/15

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chiosello alla Vignaccia,
rue de San Francesco
20 260 Calvi

Coordonnées géographiques¹

Long. 08°44'57"E Lat. 42°33'38"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inscrit au cœur de l'agglomération, le projet se situe à plus de 700m de la ZNIEFF de la Pinède de Calvi caractérisée par des milieux littoraux totalement différents de ceux présents sur l'aire de projet. Il est également situé à plus de 1700m de la ZNIEFF de la Presqu'île de la Revellata. (Annexe 7)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche est à plusieurs dizaines de kilomètres de l'aire de projet, dans la vallée de l'Ostriconi
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Calvi n'est concernée que par la Loi littoral. L'aire de projet, à l'instar de la quasi totalité du centre-ville de la commune est localisé en Espace Proche du Rivage
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de projet est à plus de 20km des limites du parc marin du Cap Corse et Agriate. (Annexe 8)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de projet est à plus de 900m de la Citadelle de Calvi, monument historique classé le plus proche. (Annexe 9)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce jour la commune fait l'objet d'une prescription de PPRN qui n'a pas encore aboutie. Elle ne fait l'objet d'aucun PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne recense aucun site pollué sur Calvi
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de captage le plus proche est à environ 1km de l'aire de projet au Sud Est, le long de la route Territoriale.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est à plus de 400m du Site inscrit Plage et Pinède de Calvi. (Annexe 10)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux Sites Natura 2000 les plus proches (ZPS et ZSC Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi) sont positionnés à plus de 800m de l'aire de projet. (Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est l'ensemble formé par la Citadelle et l'ancienne batterie du Cap St François à plus de 900m de l'aire de projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau sont liés à la consommation humaine. Les quantités prélevées sont adaptées aux moyens de production de la collectivité comme en atteste le PLU.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements imposeront le traitement d'environ 7500m ³ de matériaux excavés, principalement de la terre qui sera dirigée vers un centre de traitement des déchets inertes
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le béton employé sur le projet sera réalisé à partir de granulats provenant de carrières locales. Toutefois, les différents matériaux liants utilisés pour la maçonnerie et les revêtements de sols seront importés du continent.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme en attestent les photos proposées en annexe, les abords des villas sont des jardins d'agrément dont la qualité des sols est grandement altérée par la couverture des pins. Toutefois, il n'est pas impossible que les pelouses accueillent des stations de Serapias ou d'autres espèces végétales protégées. La consultation de la base de données openobs de l'INPN recense la présence à proximité immédiate d'une Gagée dont la taxonomie n'a pas été totalement renseignée. Au regard du risque de présence d'espèce protégée un écologue sera mandaté pour évaluer l'enjeu au printemps 2022, avant l'entame des travaux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites sont trop distants et les habitats insuffisamment connectés pour que le projet ait des conséquences directes ou indirectes sur un des sites Natura 2000 précité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites cités au 5.2 sont trop distants et insuffisamment connectés au terrain d'assiette du projet pour que celui-ci ait une influence sur eux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces aux abords des villas à détruire pour permettre la mise en oeuvre du projet sont des espaces qui ont été artificialisés en jardins d'agrément
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit 80 places de stationnement, soit à peu près autant de mouvement journaliers de voitures matins et soirs. Ce flux n'est pas de nature à perturber le trafic routier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'une résidence de plusieurs bâtiments les émissions de bruit se limiteront à la circulation des véhicules dans l'enceinte de la résidence.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun établissement de restauration n'est prévu sur l'aire de projet et les déchets seront stockés dans un local dédié</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Inscrit au coeur de l'agglomération calvaise, le projet est concerné par les émissions lumineuses des résidences mitoyennes et des voiries rattachées. Doté d'éclairages à basse consommation, orientés vers le sol, la résidence générera des émissions lumineuses limitées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aire de projet est raccordée au réseau communal de collecte des eaux de ruissellement. Un dossier Loi sur l'eau est en cours de finalisation pour que l'ensemble des eaux de ruissellement qui transiteront par l'aire de projet soient redirigées vers ce réseau de collecte.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des eaux usées produites sur la résidence transiteront par le réseau d'assainissement communal jusqu'à la station de traitement des eaux usées de l'intercommunalité. Comme en atteste le PLU, celle-ci est suffisamment dimensionnée pour absorber les effluents de la résidence, y compris lors des pics de fréquentation estivale</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La production se limitera au déchets menagers et assimilés qui seront collectés par les services de la collectivité. Des bornes spécifiques pour accueillir le tri à la source seront également installées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de projet est incluse dans un dense quartier d'habitation de Calvi. En l'absence de surplomb du littoral (l'aire de projet est positionnée à une altimétrie de 20m à 600m du littoral derrière un front bâti continu) la mise en oeuvre du projet ne va pas bouleverser les équilibres paysagers en présence et les vues vers l'extérieur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une opération de renouvellement urbain

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Passage d'un écologue avant entame des travaux au printemps 2022 pour vérifier l'absence d'espèces protégées
- Conservation de la majeure partie des arbres de l'aire de projet, dont ceux qui présentent la plus belle silhouette
- Mise en protection des arbres à conserver, traitement des branches basses pour éviter la casse et les entrées de parasites, sensibilisation et formation du personnel appelé à travailler sur le chantier pour garantir l'intégrité des arbres à conserver
- Inscription au règlement de copropriétés des règles à respecter pour la gestion des espaces verts, dont, notamment, l'interdiction de recours à des produits biocides
- Mise en oeuvre d'éclairage basse consommation orienté vers le sol pour limiter la pollution lumineuse et la perturbation des organismes vivants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

S'agissant d'un projet de renouvellement urbain, le projet sera mis en oeuvre sur un milieu déjà impacté par l'activité humaine. Néanmoins, pour pallier tout risque d'atteinte à une espèce protégée ou à son habitat, un écologue sera missionné pour réaliser un passage avant travaux. Ainsi, si un enjeu devait être répertorié, la réalisation d'un dossier de demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées serait engagé et des mesures de traitement d'incidences supplémentaires seraient proposées. Au-delà de cet enjeu, en l'absence d'impact paysager lié à la configuration du site qui confine la perception des bâtiments à l'environnement immédiat, l'absence d'exposition aux risques naturels et technologiques et la bonne desserte du site par les réseaux, laisse présager un impact du projet sans conséquence significative sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : ZNIEFF - partie 5. Annexe 8 : Parc Naturel Marin - partie 5. Annexe 9 : Bati inscrit - partie 5. Annexe 10 : Site inscrit -partie 5. Annexe 11 : Dossier Loi sur l'eau - partie 6.1.

9. Engagement et signature

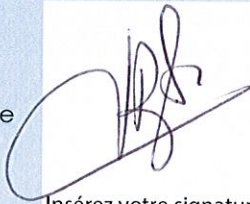
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Calvi

le, 15/12/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus